

Point 36 – Loire-Atlantique développement SELA – Prise de participation au capital de la SAS AIR WATT ENERGY

Groupe communiste – Jean-Jacques Moreau (Nantes)

Madame la présidente, chers collègues,

La délibération qui nous est présentée vise à ce que nous approuvions la participation de la SELA au capital de la SAS AIR WATT ENERGY qui exploitera le futur parc éolien de Sainte-Pazanne. S'il ne nous appartient pas, ici, de remettre en cause les choix du Conseil Général à l'initiative de ce projet, nous avons deux remarques à formuler concernant cette délibération, remarques qui conditionneront le vote du groupe des élus communistes.

La première remarque concerne la participation de la SELA, société d'économie mixte, au capital d'une société exploitante de parcs éoliens. Un montage parfaitement décrit et argumenté par les professionnels du secteur qui, comme le dénoncent plusieurs organismes publics, Cours des Comptes, Inspection générale des Finances, cumulent différents avantages fiscaux, aides des collectivités, avec des tarifs de rachat par EDF particulièrement attractifs.

Un modèle qui interroge le chef de l'Etat lui-même qui en 2013 déclarait : « *On a pu constater parfois qu'il y avait eu des effets d'aubaine, des gâchis des deniers publics et des comportements spéculatifs* ». Bien entendu, il ne s'agit pas de dire que c'est le cas ici, mais il est plus que temps, nous le pensons, de s'interroger sur ce type de marché.

In fine, ce sont les contribuables et les consommateurs qui nourrissent grassement ce système parfaitement huilé.

J'en arrive à ma seconde remarque, celle-ci concerne la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE), loin d'être indolore pour les consommateurs, et d'autant plus en temps de crise. En 2014, 60% de cette taxe payé par les consommateurs est consacrée au rachat obligatoire par EDF de l'électricité produite par l'éolien et le photovoltaïque (EDF rachète 82€ le MWh d'éolien terrestre, alors que le prix de gros sur le marché n'est que de 50€). 26% de cette CSPE est consacrée au financement de la péréquation tarifaire et seulement 5,7% au financement de la tarification sociale.

La CSPE a été multiplié par 4 entre 2010 et 2014 passant de 4 à 16 euro le MWh, elle pourrait encore prendre 3 euros en 2015.

Vous comprendrez que pour toutes ces raisons : dérégulation du marché, opacité d'un marché qui profite à des opérateurs privés au détriment de la facture des usagers, nous nous abstenons sur cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.